

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 décembre 2012 à 20h30

Présents : M. TEMPERTON Maire, Mr DUQUESNE 1er Adjoint – Mme PESLE 2eme Adjoint – M. THOMAS 3^{ème} adjoint - MMES DE ARAUJO – LE BRETON – THOMAS VIDAL – COUSIN - Messieurs GILLES – PIEDELEU – LHUISSIER – MENG – BARIL - HEURTEVENT

Absents excusés : Mme LE STUM

Secrétaire de Séance / Mme THOMAS VIDAL Agnès

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2012 ne donne lieu à aucune remarque de la part des membres du Conseil, il est adopté à l'unanimité.

I - DECISIONS MODIFICATIVES N°4

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°4 présentée par Mme Joëlle Pesle.

Etape budgétaire : Décision modificative N° 04

Article/Chap.	Désignation	F/I	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonct	I	R				-8 163,00 E	-8 163,00 E
022/022	Dépenses imprévues fonctionnem	F	D				952,00 E	952,00 E
023/023	Virement section investissement	F	D				-8 163,00 E	-8 163,00 E
10223/10	TLE	I	R				8 143,00 E	8 143,00 E
165/16	Dépôts et cautionnements reçus	I	R				18,00 E	18,00 E
21312/21	Bâtiments scolaires	I	D				-2 283,00 E	-2 283,00 E
21318/21	Autres bâtiments publics	I	D				2 283,00 E	2 283,00 E
2188/21	Autres immo corporelles	I	D				-2,00 E	-2,00 E
281531/040	Amort.réseaux adduct° eau	I	R				2 194,00 E	2 194,00 E
28156/040	Amort.du matériel incendie	I	R				-2 194,00 E	-2 194,00 E
60611/011	Eau & assainissement	F	D				90,00 E	90,00 E
60628/011	Autres fournitures non stockées	F	D				2 500,00 E	2 500,00 E
60631/011	Fournitures d'entretien	F	D				500,00 E	500,00 E
60632/011	F. de petit équipement	F	D				500,00 E	500,00 E
60633/011	F. de voirie	F	D				500,00 E	500,00 E
6132/011	Locations immobilières	F	D				243,00 E	243,00 E
61522/011	Entretien de bâtiments	F	D				1 000,00 E	1 000,00 E
6156/011	Maintenance	F	D				-1 500,00 E	-1 500,00 E
616/011	Primes d'assurances	F	D				-217,00 E	-217,00 E
6182/011	Doc. générale et Technique	F	D				50,00 E	50,00 E
6226/011	Honoraires	F	D				300,00 E	300,00 E
6231/011	Annonces et insertions	F	D				430,00 E	430,00 E
6232/011	Fêtes et cérémonies	F	D				2 500,00 E	2 500,00 E
6237/011	Publications	F	D				-1 500,00 E	-1 500,00 E
6261/011	Frais d'affranchissement	F	D				400,00 E	400,00 E
627/011	Services bancaires et assimilé	F	D				1,00 E	1,00 E
6332/012	Cotisations au FNAL	F	D				25,00 E	25,00 E
6336/012	Cotisation CNG,CG de la FPT	F	D				-600,00 E	-600,00 E
6411/012	Personnel titulaire	F	D				3 400,00 E	3 400,00 E
6413/012	Personnel non titulaire	F	D				1 400,00 E	1 400,00 E
6419/013	Remb. rémunérations de person	F	R				1 385,00 E	1 385,00 E
6451/012	Cotisations à l'URSSAF	F	D				1 000,00 E	1 000,00 E
6453/012	Cotisations caisses retraite	F	D				100,00 E	100,00 E
6454/012	Cotisations ASSEDIC	F	D				200,00 E	200,00 E
6456/012	Cotisations FNC suppl.fam.	F	D				6,00 E	6,00 E
6475/012	Médecine du travail	F	D				-388,00 E	-388,00 E
6531/65	Indemnités élus	F	D				-500,00 E	-500,00 E
6533/65	Cotisations retraite élus	F	D				-100,00 E	-100,00 E
7321/73	Attribution de compensation	F	R				6 538,00 E	6 538,00 E
7322/73	Dot. de solidarité communautaire	F	R				-13 249,00 E	-13 249,00 E
7343/73	Taxe sur les pylones électri.	F	R				528,00 E	528,00 E
7368/73	Taxe locale sur pub extérieure	F	R				150,00 E	150,00 E
74124/74	Dot peréquat groupement commu	F	R				6 711,00 E	6 711,00 E
74718/74	Autres	F	R				53,00 E	53,00 E
74751/74	Particip du GFP de rattachement	F	R				500,00 E	500,00 E
752/75	Revenus des immeubles	F	R				513,00 E	513,00 E

Total sélection

	Proposé	Approuvé
Dépenses	3 127,00 E	3 127,00 E
Recettes	3 127,00 E	3 127,00 E

II - REVISION DES TARIFS COMMUNAUX AU 01/01/2013

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve les tarifs 2013 proposés par la commission des finances réunie le 24 novembre 2012.

tarifs communaux au 1er janvier 2013		
	BOUILLAIS	NON BOUILLAIS
LOCATION DU GRENIER A SEL		
Dépôt de garantie	300,00 €	
week-end et jours fériés	60,00€/jour	120€/jour
semaine (si ouverture)	10,00€/jour	20,00€/jour
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE		
Dépôt de garantie	920,00 €	3 100,00 €
caution pour le badge d'entrée	100,00 €	
vin d'honneur (de 14h00 à 20h00)**	180,00 €	
soirée (du samedi 14h00 au dimanche 14h00) arrêt à 2h00 du matin**	300,00 €	
Week-end salle seule(manifestations commerciales - du vendredi à 14h au dimanche soir)**	2 000,00 €	
WE avec le stade	2 200,00 €	
WE avec les salles annexes	2 200,00 €	
WE avec le stade et les salles annexes	2 400,00 €	
LOCATION SALLES ANNEXES SALLE POLYVALENTE (max: 45 pers)		
Dépôt de garantie	300,00 €	Ces salles ne sont pas ouvertes à la location pour les non Bouillais
Salle n°4 et cuisine + salle n°1 (du jour 14h00 au lendemain soir)**	210,00 €	
CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL		
(tarifs reconduits ind de réf ICC 2ème tr 2008 : 1562)	emplacement	columbarium (plaque et inscription à la charge du concessionnaire)
concession de 15 ans non renouvelables	140,00 €	180,00
concession de 30 ans	280,00 €	350,00
concession de 50 ans	620,00 €	780,00
droit de superposition	60,00 €	
jardin du souvenir (dispersion)		30,00
CANTINE SCOLAIRE : prix du repas (payable fin de mois)		
enfants	3,00 €	4,80 €*
adultes (personnel et enseignant)	3,05 €	
DROITS DE TENTES ET TERRASSES		
	été	hiver
tentes le m ²	7,50 €/m²	2,00 €/m²
terrasses le m ²	10,20 €/m²	2,75 €/m²
PARKING DES CANADIENS (tarifs 2012 reconduits)		
dépôt de garantie	95,00 €	
renouvellement badge (perte, détérioration...)	51,00 €	
loyer mensuel	25,00 €	
tout mois commencé est dû en totalité		
loyer trimestriel	75,00 €	
loyer semestriel	150,00 €	
loyer annuel	300,00 €	
SALON DE LA SCULPTURE		
inscriptions	0,00	
prix du public	120,00	
SALON DE PEINTURE		
inscriptions	0,00	
prix du salon	150,00	
prix de la municipalité	120,00	
FOIRE A TOUT (tarifs 2012 reconduits)		
prix du mètre (3m minimum)	4,00	6,00
3 mètres gratuits pour les bouillais		
les professionnels	10/mètre	
MANIFESTATIONS DIVERSES 1 journée (tarifs 2012 reconduits)		
prix pour 1m20	4,80	7,20
les professionnels	12,00 €/1m20	
MARCHE DE NOEL (tarifs 2012 reconduits)		
inscriptions (engagement pour 2 jours)	22€ le 1m20	
BULLETIN MUNICIPAL 2 parutions (tarifs 2012 reconduits)		
1/8ème de page	100,00	
1/4 de page	150,00	
1/2 page		
DIVERS (tarifs 2012 reconduits)		
vente de programme	1 €	
forfait ménage (SP + cuisine + salles)	200 €	
forfait ménage (salle annexe)	50 €	

LOCATION DE MATERIEL(HORS DES SALLES)(tarifs 2012 reconduits)		
dépôt de garantie	100 €	
table	5 € l'unité	
chaise	1 € l'unité	
TARIFS DES CONCERTS (tarifs 2012 reconduits)		
PLEIN TARIF	TARIF REDUIT (- 12ans)	
10 €	7 €	
7 €	5 €	
5 €	3 €	
SALONS DIVERS		
pourcentage sur les œuvres vendues, en fonction de la manifestation et selon son règlement		
RAPPEL : les associations bouillaises bénéficient d'une gratuité à l'année pour la location de la salle polyvalente ou salles annexes		
* plein tarif pour le 1er enfant, les suivants au tarif bouillais		
** les tables et chaises sont comprises dans la location		

III – APPROBATION DE LA 5^{ème} MODIFICATION DU POS

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L.123-13,
Vu l'arrêté en date du 13/07/2012 soumettant le projet de modification du plan d'occupation des sols, à l'enquête publique,
Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- 1) Décide d'approuver la modification du plan d'occupation des sols de la commune de La Bouille telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Cette modification comprend :

- L'harmonisation du coefficient d'occupation du sol (cos de 3 avec dépassement autorisé jusqu'à 30%) à la nouvelle zone UE unique ;
- L'utilisation de la règle graphique permettant de garder la forme urbaine existante le long des deux voies de circulation de la zone UE ;

- 2) Dit que le plan d'occupation des sols modifié sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de La Bouille, les jours et heures d'ouverture au public ;
- à la préfecture de la Seine-Maritime.

- 3) Dit que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

- 4) Dit que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du plan d'occupation des sols modifié approuvé :

- à Monsieur le préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

- 5) Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précisées au paragraphe 3) ci-dessus la date de prise en compte étant le premier jour de l'affichage.

IV - VERSEMENT D'AVANCES SUR LES SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise le déblocage de 50 % du montant des subventions 2012 aux associations qui en feront la demande, dans l'attente du budget 2013.

V - ADHESION AU DISPOSITIF EMPLOIS D'AVENIR ET CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Présentation du dispositif par Monsieur Thierry Heurtevent.

Ce nouveau dispositif mis en place par le Gouvernement vise les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, sans diplôme ou de niveau CAP/BEP en recherche d'emploi.

Il permet d'offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un premier emploi à temps plein (sur une période de 1 an minimum à 3 ans maximum) et lui donne les moyens de se former.

Les projets de recrutement d'emploi d'avenir sélectionnés devront respecter différents critères :

- Capacité d'encadrement et d'accompagnement du jeune inexpérimenté notamment dans le choix du tuteur qui devra faire preuve de qualités tant techniques que psychologiques ;
- Engagement de la commune pour assurer la professionnalisation du jeune, avec la mise en œuvre d'actions de formation ;

Les avantages pour la commune :

- Embaucher un jeune motivé ;
- Obtenir une aide de l'Etat à hauteur de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du Smic sur une durée de 3 ans ;
- Bénéficier d'un interlocuteur privilégié au sein de la mission locale pour suivre le jeune et intervenir pour toutes difficultés pouvant survenir au cours de l'emploi ;

Monsieur le Maire remercie Monsieur Heurtevent pour sa présentation

La commune de La Bouille pourrait être intéressée par ce type de contrat. Une fiche de poste va être réalisée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents se montre favorable à cette initiative et décide :

- D'adhérer à ce dispositif ;
- De créer un poste d'agent technique polyvalent à temps complet au plus tôt au 1^{er} janvier 2013 rémunéré au taux horaire Smic ;
- La mise à jour du tableau des emplois ;
- De prévoir les crédits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

**VI – AVIS SUR LE DRAGAGE D'ENTRETIEN DE L'ESTUAIRE AMONT DE LA SEINE ENTRE ROUEN ET VIEUX PORT
(Enquête publique du 03/12/12 au 19/01/13)**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable sur l'enquête sur le dragage d'entretien de l'estuaire amont de la seine entre Rouen et vieux port

VII – AVIS SUR LE RAPPORT 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Ce rapport était consultable en mairie.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Autorisation du conseil municipal à entamer les démarches de modification du POS concernant les terrains du port autonome, conjointement avec le Port Autonome** : le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité moins une abstention autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches avec le Port Autonome pour la mise en place des documents relatifs à la modification de la zone NDa – NDb et NB du Vracq et du pré du Vracq.
- 2) **Rapport d'activité du SMEDAR** : ce rapport peut être consulté en Mairie.

PLUS RIEN A L ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22h10